

N° 1 - Election du Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-8, L.5211-2, L.5211-6, L2122-7 et L.5211-41-3 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/2018-BCLI du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2017-01 du 13 janvier 2017 relative à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte en remplacement de Madame Josette PONS démissionnaire ;

CONSIDERANT que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président de l'EPCI est présidée par le plus âgé des membres du conseil communautaire ;

CONSIDERANT que l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération s'effectue, en application des dispositions de l'article L2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article 5122-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ;

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Sont candidats à la présidence de la Communauté d'Agglomération : -----

CONSIDERANT les résultats du scrutin relatifs à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Le Conseil approuve,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin :

- **comptabilise XX suffrages exprimés pour ,**
- **comptabilise XX suffrages exprimés pour ,**

Par conséquent,

- **proclame Madame, Monsieur Président (e) de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le déclare installé,**
- **autorise Madame/Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**